

2/500

OMPI



AB/XXIV/14

ORIGINAL : anglais

DATE : 31 mai 1993

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ORGANES DIRECTEURS DE L'OMPI ET DES UNIONS ADMINISTRÉES PAR L'OMPI

Vingt-quatrième série de réunions
Genève, 20 - 29 septembre 1993

ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DU BUDGET DE L'OMPI

Mémoire du Directeur général

1. Le Comité du budget de l'OMPI a été institué en 1976 et comprenait alors dix pays membres élus, plus la Suisse comme membre d'office (de facto). A partir de 1978, le nombre des pays élus a été porté à 13. Bien que six élections aient eu lieu au cours des 12 années qui ont suivi la première (en 1976), la composition du comité n'a que très peu changé. Les résultats de chaque élection et la situation qui prévaudra jusqu'en septembre 1993 (où de nouvelles élections auront lieu) sont exposés dans le tableau suivant :

1976	1977	1979	1981	1985	1989	[Situation actuelle]
Allemagne (Rép. féd. d')	Allemagne (Rép. féd. d')	Allemagne (Rép. féd. d')	Allemagne (Rép. féd. d')	Allemagne (Rép. féd. d')	Allemagne (Rép. féd. d')	Allemagne
Brésil	Brésil	Brésil	Brésil	Brésil	Brésil	Brésil
Cameroun	Cameroun	Cameroun	Cameroun	Cameroun		
	Canada	Canada	Canada	Canada	Canada	Canada
					Chili	Chili
					Chine	Chine
Cuba	Cuba	Cuba	Cuba	Cuba		
Egypte	Egypte	Egypte	Egypte	Egypte	Egypte	Egypte
Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique
France	France	France	France	France	France	France
Inde	Inde	Inde	Inde	Inde	Inde	Inde
	Iraq	Iraq	Iraq			
Japon	Japon	Japon	Japon	Japon	Japon	Japon
					République-Unie de Tanzanie	République-Unie de Tanzanie
				Sri Lanka		
Suisse (ex officio)	Suisse (ex officio)	Suisse (ex officio)	Suisse (ex officio)	Suisse (ex officio)	Suisse (ex officio)	Suisse (ex officio)
	Tchécoslovaquie	Tchécoslovaquie	Tchécoslovaquie	Tchécoslovaquie	Tchécoslovaquie	(a cessé d'exister)
Union soviétique	Union soviétique	Union soviétique	Union soviétique	Union soviétique	Union soviétique	Fédération de Russie
					Yougoslavie	Yougoslavie
11	14	14	14	14	15*	14

2. Le mandat des pays élus lors des sessions de 1993 des organes directeurs sera valable pendant les deux prochains exercices biennaux (c'est-à-dire pendant quatre ans), et donc pour les années 1994, 1995, 1996 et 1997. La Suisse conservera son statut de membre ex officio.

3. L'Assemblée générale de l'OMPI et les Assemblées des Unions de Paris et de Berne sont invitées à élire 13 pays comme membres du Comité du budget de l'OMPI pour la période allant du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1997 et à prendre note du fait que la Suisse restera membre ex officio.

* En 1989, à la suite d'une erreur, 14 pays (au lieu de 13) ont été élus.